

Fédération Régionale des Trompes du CENTRE

Membre de la Fédération Internationale des Trompes de France



CHUISNES, le 16 Mars 2014

Objet : **Convocation à l'ASSEMBLEE GENERALE Ordinaire**

Cher (e) ami (e),

J'ai le plaisir de vous convier à l'**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** de la Fédération Régionale des Trompes du CENTRE. Elle se tiendra le **Dimanche 6 Avril 2014 à 10 H 30 précises, à la Maison de la Chasse « Le Marché Coutant » 41210 MONTRIEUX en SOLOGNE.** (*Plan au dos*).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport Moral,
- Rapport Financier,
- Projets 2014,
- Questions diverses

A l'issue de la réunion le verre de l'amitié sera offert par la Fédération Régionale.

Chacun apportera son panier pour déjeuner dans un cadre favorable aux ambiances chaleureuses. L'après-midi sera consacré à des échanges constructifs animés de sonneries de Trompe... pour le plaisir.

En cas d'impossibilité de vous associer à cette assemblée, saisissez l'opportunité qui vous est offerte de vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Un pouvoir accompagne ce courrier. Il sera remis par vos soins à votre représentant ou adresser au siège de la F.R.T.C.

Cordialement.

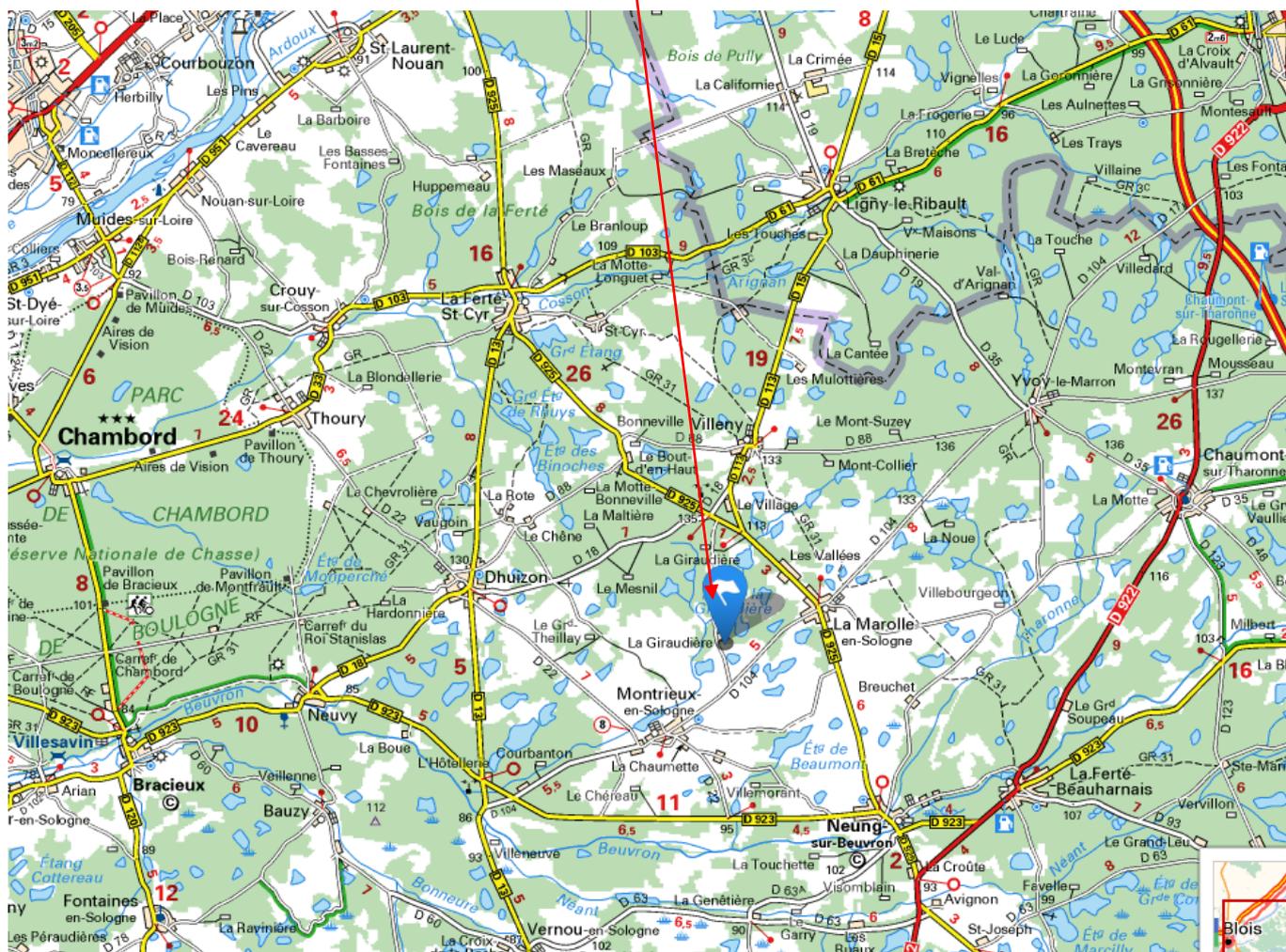
Jean-Paul JOUANNE
Délégué Régional F.I.T.F. CENTRE



PS : Pour faciliter l'organisation, vous êtes priés de signaler votre participation en retournant dans le délai imparti le coupon réponse joint au « POUVOIR » accompagnant cette convocation

Le présent document a fait l'objet de 134 envois par courrier postal et de 266 courriers électroniques.

Plan d'accès à la Maison de la Chasse « Le Marché Coutant » 41210 MONTRIEUX en SOLOGNE



Extrait des statuts Art. 13 : Un membre peut se faire représenter à l'assemblée par un autre membre exclusivement en lui donnant une procuration datée, signée et spécifique à l'assemblée convoquée. Chaque membre actif a droit à une voix et à autant de voix supplémentaires qu'il est porteur de pouvoirs nominatifs. Seuls les membres actifs inscrits et à jour de leur cotisation FITF à la date de l'A.G. ont le droit de vote.

Les adhérents FITF sont membres de droit de la Fédération régionale et de la Délégation Départementale auxquelles ils sont rattachés par leur lieu de résidence.

Pour être valable, ce pouvoir devra nous parvenir au plus tard la veille de l'assemblée ou être remis en mains propres le jour même.

Pouvoir

N° ADHERENT :

Je soussigné

Membre de la Fédération Régionale des Trompes du Centre (F.R.T.C.),

donne pouvoir à M.

de me représenter et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire du **Dimanche 6 avril 2014**
à **Montrieux en Sologne (41210)**



Fait à Le

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

✂.....

Pour l'organisation de la journée, SVP

confirmez votre présence en retournant le coupon ci-dessous avant le 30 Mars 2014.

Dans le cas où vous soyez dans l'impossibilité de participer découpez la partie haute de cette feuille et retourner la
à F.R.T.C. La Haye du BREUIL 28190 – CHUISNES

Je soussigné

Membre de la Fédération Régionale des Trompes du CENTRE,

Participera

Ne participera pas

à l'Assemblée Générale de la F.R.T.C. **le dimanche 6 avril 2014**

Fait à Le

Signature

Vous avez également la possibilité de confirmer votre présence, ou de signaler votre absence, par email à
info@trompes-centre.org ou jeanpaul.jouanne@orange.fr ou par tél. au 06.03.34.07.19